



Délibération n°211217_26

Séance du Conseil d'administration du 17 décembre 2021

Nombre de membres composant le conseil (effectif statutaire) : 28

Nombre de membres en exercice : 28

Membres présents : 16

Membres représentés : 4

Quorum : 14

Pour :

DÉCISION

AVIS

INFORMATION

Tarifs 2022

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'UTBM ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'UTBM en date du 18 décembre 2020 relative aux tarifs 2021 ;

Liste des annexes à la délibération :

- Tarifs 2022

Le Conseil d'administration

DECIDE

d'approuver les tarifs applicables, conformément à l'annexe à la présente délibération, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Abstention(s) : 0
Votants : 20
Blanc(s) ou nul(s) en cas de vote à bulletin secret : 0
Suffrages exprimés : 20
Pour : 18
Contre : 2

La présente délibération est adoptée.

Fait à Sevenans,
Le Directeur
Ghislain MONTAVON

